



Droit local en danger

Une circulaire de la Préfète du Bas-Rhin du 21/12/2021 vient remettre en cause les dispositions législatives concernant les jours fériés chômés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Ainsi, elle voudrait que les agents de la Fonction Publique Territoriale (seuls concernés, pour l'instant) « rattrapent » les Vendredi Saint et 26 décembre pour effectuer les 1607 heures annuelles.

La clique à Macron essaye de minimiser l'impact de cette mesure en arguant qu'il ne s'agit « que de 3 minutes de plus par jour ».

Pour l'intersyndicale CGT-CFTC-Solidaires-FO-FSU, il s'agit d'une nouvelle attaque inadmissible contre le droit local à la suite des remises en

cause récurrentes contre le travail dominical. Elle s'est donc adressée dès le 25 mai à la Première Ministre et au Président de la République pour leur demander de revenir sur son application.

Aujourd'hui, elle s'adresse aux candidats à la députation en Alsace-Moselle pour leur demander de se positionner clairement sur cette remise en cause de notre droit local.

La Cigogne souhaite à Madame la Préfète d'obtenir sa nomination en outre-mer pour voir si elle osera traduire son idée au 22 mai à la Matnik, au 27 mai en Gwadeloupe, au 10 juin à Lagwiyan, ... autrement dit faire rattraper le travail du jour de commémoration de l'abolition de l'esclavage.

Un jour férié qu'on doit
"rattraper" est-il vraiment
férié ?



De l'argent qu'on
nous "donne" mais que
l'on doit rendre
est-il vraiment donné ?

De l'obligation de cohésion

Après de multiples réunions dans les services, groupes de travail et CTL, le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail a commencé à être déployé dans notre direction. Au-delà des mugs ou gourdes, ballons ou vélos sous bureau, meubles de détente ou baby-foots, de nombreux services se sont orientés vers une activité de cohésion d'équipe organisée sur le temps de travail.

Or, il aurait été précisé, dans certains services, qu'une fois l'activité choisie, la participation des agents à celle-ci devenait obligatoire.

Tiens donc, voilà une nouvelle obligation du fonctionnaire, créée pour l'occasion, et sans doute aussi éphémère que le fonds qui en est à l'origine ?

Où se situe-t-elle ? Entre l'obligation de discrétion professionnelle et celle d'effectuer les tâches confiées ? Ou est-ce une nouvelle déclinaison de l'obligation d'obéissance hiérarchique ?

Nous ne doutons pas que de nombreux agents seront très heureux de participer à cette activité de cohésion. D'ailleurs, le refus acté par l'administration d'organiser ces activités pour les services amenés à disparaître au 1er septembre en a déçu plus d'un.

Cela étant, il existe aussi des situations, pas forcément si marginales en nombre, où les agents, désabusés par leurs conditions de travail actuelles ou convaincus que le fonds CVT n'y

changera rien ou encore maltraités au quotidien dans leurs services par leurs collègues ou leur chef, ou pour toute autre raison à laquelle nous n'aurions pas pensé, n'auront pas du tout, mais alors vraiment pas du tout envie de participer à cette activité, qu'ils n'ont peut-être même pas choisie en fait (n'y a-t-il pas un certain nombre de services dans lesquels les chefs ont fait un choix d'utilisation du fonds CVT sans même consulter leurs agents ?)...

Dès lors, comment cette défiance, voire le refus de certains agents de participer à l'activité de cohésion, conviviale cela va sans dire, seront-ils traités ?

Cela sera-t-il considéré comme un refus d'obéissance à l'ordre donné (qui ne semble manifestement ni illégal ni de nature à compromettre gravement un intérêt public) sanctionnable de ce fait ?

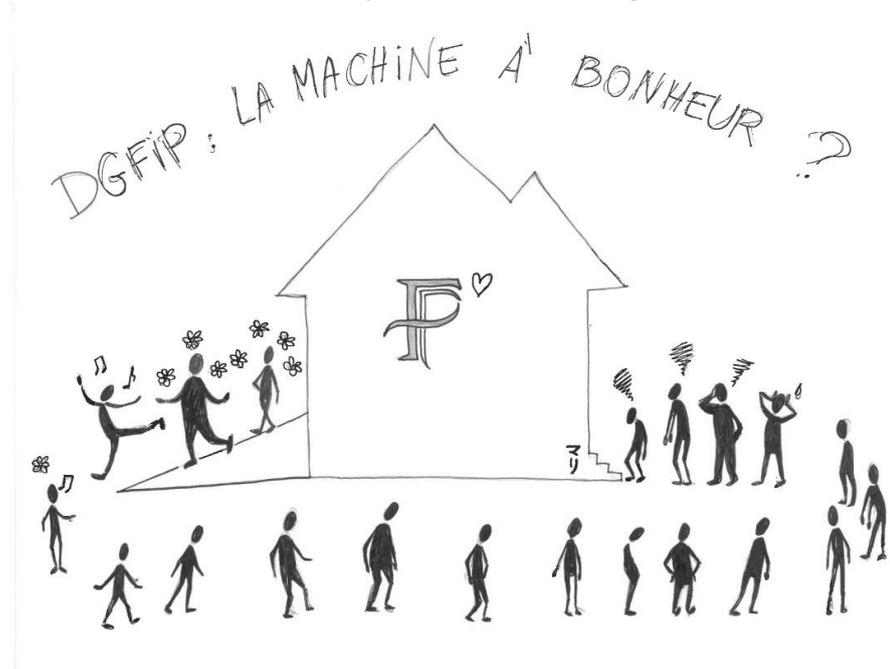
La direction trouvera-t-elle une voie moyenne en se dotant d'un stock de masques arborant un grand sourire, à distribuer aux récalcitrants, afin de s'assurer que l'activité se déroule sous les meilleurs auspices ?

Des consignes seront-elles données afin que tout un chacun, dès lors que l'activité commence, plonge dans un état de béatitude et de bonheur immédiat, à l'instar de que l'on voit dès que l'on franchit les portes d'un parc d'attraction de région parisienne, peuplé de châteaux merveilleux et de grosses peluches

mascottes des dessins animés de notre enfance, et pays du bonheur

obligatoire inconditionnel s'il en est ? Peut-être, pour que cela fonctionne, faudrait-il envisager de proposer aux agents quelques séances d'hypnose, en plus de celles de sophrologie déjà mises en œuvre dans la direction ?

Gageons en tous cas que le fonds CVT n'a pas fini de faire couler l'encre de notre plume...



La loi de la jungle

Flexoffice, coworking, ces mots reviennent régulièrement dans la communication de notre ministère et, comme disent les amateurs de cigares, “y a pas d’fumée sans feu !”

Vous pensiez que votre bureau était “acquis ?” Que nenni, le mot d’ordre des prochaines années pourrait devenir : le bureau est “à qui ?”, ce dernier risquant à terme d’être partagé entre plusieurs collègues, amenés à en revendiquer la légitimité, notamment en cas d’incompréhension sur les jours de télétravail des uns et des autres

(ce qui heureusement n’arrive jamais...).

Alors à tous ceux qui se ruinent en salle de sport pour préparer l’été, ce problème n’en sera peut-être bientôt plus un grâce à un travail en profondeur des cuisses-abdos-fessiers en faisant la chaise, ordinateur sur les genoux, pour peu que votre bureau se retrouve indisponible de manière imprévue.

Décidément, l’austère... euh, je veux dire le progrès, ne connaît pas de limite...

Remue-méninges à la DGFIP

À lire les notes et messages régulièrement diffusés sur notre Ulysse par notre direction, plus d’un agent a déjà eu l’impression de vivre dans une autre réalité que celles des rédacteurs de notre portail.

Donc avec le temps, les agents, agacés et/ou lassés, se sont habitués à la novlangue et tentatives de la direction pour montrer une jolie vitrine, véritable village Potemkine DGFIP, bien éloignée de leur réalité vécue au travail.

Cependant, à court d’idée intéressante, et en imitant le Grand Débat macronien, voilà que les puissants cerveaux de Bercy ont imaginé une nouvelle idée « participative » : « le grand remue-méninges », des États Généraux pour demander l’avis des agents sur les orientations stratégiques de la DGFIP. Chaque direction locale est ainsi invitée à « échanger » avec les agents et les « écouter » afin de faire remonter leurs « préoccupations » et « idées » sur nos métiers et valeurs.

La Cigogne ne peut qu’être dubitative sur cette tentative bien affligeante de COM participative.

Malgré l’opposition farouche de l’ensemble des

agents, tout un pan de notre édifice a été détruit et plus de 30 000 emplois rayés de la carte en 10 ans à la DGFIP avec le NRP et autres réformes destructrices.

Et voilà que notre direction nous demande de participer à la stratégie de sa « reconstruction ». Il y en a vraiment qui ne reculent devant rien. Affligeant. Il ne serait pas étonnant que cette idée bancaire vienne encore une fois d’un cabinet d’audit financé à grands frais par nos impôts.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l’intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRFP Strasbourg,
10 RUE SIMONIS, 67100 STRASBOURG
Tél : 03.90.41.20.07 ou (0049) 176 7666 49 43

I want you!

Hey Baby, Yo Man,

T'as l'étoffe d'un héros artiste ?

T'as envie de voir ton travail publié sur la toile mondiale ?

Viens rejoindre l'équipe déjantée trop cool de rédaction du premier volatile français. Non, pas le coq !!!

La Cigogne, pour continuer à offrir un journal qui fait des émules (et des envieux ?), est à la recherche d'un(e) illustrateur/trice ; notre vénérable crayon ayant obtenu sa mutation extra-départementale.

Si t'es pas bon en dessin mais en rédaction, l'un de nos scribouillards actuels veut bien céder sa place et prendre des cours de dessin. Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme.



Dernière pensée émue (sniff !) pour notre chère ex-Directrice ... petit ange parti trop tôt...

